



Rubriques	Intitulés
01- DÉCHETS PROVENANT DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES MINES ET DES CARRIÈRES AINSI QUE DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET CHIMIQUE DES MINÉRAUX	
01 05- Boues de forage et autres déchets de forage	
<b>01 05 05*</b>	<b>Boues et autres déchets de forage contenant des hydrocarbures</b>
03- DÉCHETS PROVENANT DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET DE LA PRODUCTION DE PANNEAUX ET DE MEUBLES, DE PÂTES À PAPIER ET DE CARTON	
03 03- Déchets provenant de la production et de la transformation de papier, de carton et de pâte à papier	
<b>03 03 05</b>	<b>Boues de désencrage provenant du recyclage du papier</b>
<b>03 03 10</b>	<b>Refus fibreux, boues de fibres, de charge et de couchage provenant d'une séparation mécanique</b>
<b>03 03 11</b>	<b>Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 03 03 10</b>
04- DÉCHETS PROVENANT DES INDUSTRIES DU CUIR, DE LA FOURRURE ET DU TEXTILE	
04 02- Déchets de l'industrie textile	
<b>04 02 20</b>	<b>Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 04 02 19</b>
05- DÉCHETS PROVENANT DU RAFFINAGE DU PÉTROLE, DE LA PURIFICATION DU GAZ NATUREL ET DU TRAITEMENT PYROLYTIQUE DU CHARBON	
05 01- Déchets provenant du raffinage du pétrole	
<b>05 01 10</b>	<b>Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 05 01 09</b>
05 06- Déchets provenant du traitement pyrolytique du charbon	
<b>05 06 03*</b>	<b>Autres goudrons</b>
06- DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	
06 05- Boues provenant du traitement in situ des effluents	
<b>06 05 03</b>	<b>Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 06 05 02</b>
07- DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	
07 01- Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base	
<b>07 01 12</b>	<b>Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 01 11</b>
07 02- Déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques	
<b>07 02 12</b>	<b>Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 02 11</b>
07 03- Déchets provenant de la FFDU de teintures et pigments organiques (sauf section 06 11)	
<b>07 03 12</b>	<b>Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 03 11</b>
07 04- Déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 02 01 08 et 02 01 09), d'agents de protection du bois (sauf section 03 02) et d'autres biocides	
<b>07 04 12</b>	<b>Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 04 11</b>
07 05- Déchets provenant de la FFDU des produits pharmaceutiques	
<b>07 05 12</b>	<b>Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 05 11</b>
07 06- Déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques	
<b>07 06 12</b>	<b>Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 06 11</b>
07 07- Déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs	
<b>07 07 12</b>	<b>Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 07 11</b>
10- DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	
10 01- Déchets provenant de centrales électriques et autres installations de combustion (sauf chapitre 19)	
<b>10 01 01</b>	<b>Mâchefers, scories et cendres sous chaudière (sauf cendres sous chaudière visées à la rubrique 10 01 04)</b>
<b>10 01 17</b>	<b>Cendres volantes provenant de la coïncinération autres que celles visées à la rubrique 10 01 16</b>
<b>10 01 21</b>	<b>Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 10 01 20</b>
10 02- Déchets provenant de l'industrie du fer et de l'acier	

Rubriques	Intitulés
10 02 12	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 02 11
10 09- Déchets de fonderie de métaux ferreux	
10 09 03	Laitiers de four de fonderie ferreux
10 09 06	Noyaux et moules de fonderie ferreux n'ayant pas subi la coulée autres que ceux visés à la rubrique 10 09 05
10 10- Déchets de fonderie de métaux non ferreux	
10 10 03	Laitiers de four de fonderie non-ferreux
10 10 06	Noyaux et moules de fonderie non-ferreux n'ayant pas subi la coulée autres que ceux visés à la rubrique 10 10 05
10 11- Déchets provenant de la fabrication du verre et des produits verriers	
10 11 03	Déchets de matériaux à base de fibre de verre
10 11 05	Fines et poussières
10 11 10	Déchets de préparation avant cuisson autres que ceux visés à la rubrique 10 11 09
10 11 12	Déchets de verre autres que ceux visés à la rubrique 10 11 11
10 11 14	Boues de polissage et de meulage du verre autres que celles visées à la rubrique 10 11 13
10 11 16	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 11 15
10 11 18	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 11 17
10 11 20	Déchets solides provenant du traitement in situ des effluents autres que ceux visés à la rubrique 10 11 19
10 11 99	Déchets non spécifiés ailleurs
10 12- Déchets provenant de la fabrication des produits en céramique, briques, carrelage et matériaux de construction	
10 12 08	Déchets de produits en céramique, briques, carrelage et matériaux de construction (après cuisson)
10 12 13	Boues provenant du traitement in situ des effluents
10 13- Déchets provenant de la fabrication de ciment, chaux et plâtre et d'articles et produits dérivés	
10 13 01	Déchets de préparation avant cuisson
10 13 06	Fines et poussières (sauf rubriques 10 13 12 et 10 13 13)
10 13 07	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées
10 13 11	Déchets provenant de la fabrication de matériaux composites à base de ciment autres que ceux visés aux rubriques 10 13 09 et 10 13 10
10 13 13	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 13 12
10 13 14	Déchets et boues de béton
10 13 99	Déchets non spécifiés ailleurs
11- DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DEL'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX	
11 01- Déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux (par exemple, procédés de galvanisation, de revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation)	
11 01 10	Boues et gâteaux de filtration autres que ceux visés à la rubrique 11 01 09
12- DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES	
12 01- Déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques	
12 01 17	Sables de grenailage
13- HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux chapitres 05, 12 et 19)	
13 05- Contenu de séparateurs eau/hydrocarbures	
13 05 01*	Déchets solides provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbure
13 05 02*	Boues provenant de séparateurs eau/hydrocarbures
13 05 03*	Boues provenant des déshuileurs
13 05 08*	Mélanges de déchets provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbures
16- DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	
16 03- Loupés de fabrication et produits non utilisés	

Rubriques	Intitulés
16 03 04	Déchets d'origine minérale autres que ceux visés à la rubrique 16 03 03
16 11- Déchets de revêtements de fours et réfractaires	
16 11 04	Autres revêtements de fours et réfractaires provenant de procédés métallurgiques non visés à la rubrique 16 11 03
16 11 06	Revêtements de fours et réfractaires provenant de procédés non métallurgiques autres que ceux visés à la rubrique 16 11 05
17- DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	
17 01- Béton, briques, tuiles et céramiques	
17 01 01	Béton
17 01 02	Briques
17 01 03	Tuiles et céramiques
17 01 06*	Mélanges ou fractions séparées de béton, briques, tuiles et céramiques contenant des substances dangereuses
17 01 07	Mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à la rubrique 17 01 06
17 03- Mélanges bitumineux, goudron et produits goudronnés	
17 03 01*	Mélanges bitumineux contenant du goudron
17 03 02	Mélanges bitumineux
17 05- Terres (y compris déblais provenant de sites contaminés), cailloux et boues de dragage	
17 05 03*	Terres et cailloux contenant des substances dangereuses
17 05 04	Terres et cailloux (y compris déblais provenant de sites contaminés) autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03
17 05 05*	Boues de dragage contenant des substances dangereuses
17 05 06	Boues de dragage autres que celles visées à la rubrique 17 05 05
17 05 07*	Ballast de voie contenant des substances dangereuses
17 05 08	Ballast de voie autre que celui visé à la rubrique 17 05 07
17 06- Matériaux d'isolation et matériaux de construction contenant de l'amiante	
17 06 04	Matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03
17 09- Autres déchets de construction et de démolition	
17 09 04	Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03
19- DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	
19 01- Déchets de l'incinération ou de la pyrolyse de déchets	
19 01 12	Mâchefers autres que ceux visés à la rubrique 19 01 11
19 01 14	Cendres volantes autres que celles visées à la rubrique 19 01 13
19 08- Déchets provenant d'installations de traitement des eaux usées non spécifiés ailleurs	
19 08 05	Boues provenant du traitement des eaux usées urbaines
19 08 12	Boues provenant du traitement biologique des eaux usées industrielles autres que celles visées à la rubrique 19 08 11
19 10- Déchets provenant du broyage de déchets contenant des métaux	
19 10 06	Autres fractions autres que celles visées à la rubrique 19 10 05
19 11- Déchets provenant de la régénération de l'huile	
19 11 06	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 19 11 05
19 12- Déchets provenant du traitement mécanique des déchets (par exemple, tri, broyage, compactage, granulation) non spécifiés ailleurs	
19 12 09	Minéraux (par exemple, sable, cailloux)
19 12 12	Autres déchets (y compris mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets autres que ceux visés à la rubrique 19 12 11
19 13- Déchets provenant de la décontamination des sols et des eaux souterraines	
19 13 01*	Déchets solides provenant de la décontamination des sols contenant des substances dangereuses



Rubriques	Intitulés
19 13 02	Déchets solides provenant de la décontamination des sols autres que ceux visés à la rubrique 19 13 01.
19 13 03*	Boues provenant de la décontamination des sols contenant des substances dangereuses
19 13 04	Boues provenant de la décontamination des sols autres que celles visées à la rubrique 19 13 03
19 13 05*	Boues provenant de la décontamination des eaux souterraines contenant des substances dangereuses
19 13 06	Boues provenant de la décontamination des eaux souterraines autres que celles visées à la rubrique 19 13 05
20- DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ETDES ADMINISTRATIONS) Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	
20 02- Déchets de jardins et de parcs (y compris les déchets de cimetièrre)	
20 02 01	Déchets biodégradables
20 02 02	Terres et pierres
20 03- Autres déchets municipaux	
20 03 06	Déchets provenant du nettoyage des égouts